

Informations de base	
2025/0261(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Ajustement des droits de douane et ouverture de contingents tarifaires sur l'importation de certaines marchandises originaires des États-Unis d'Amérique	
Subject 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine	
Zone géographique États-Unis	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international	LANGE Bernd (S&D)	24/09/2025
		Rapporteur(e) fictif/fictive ZOVKO Željana (EPP) BRYŁKA Anna (PfE) TARCZYŃSKI Dominik (ECR) KARLSBRO Karin (Renew) CAVAZZINI Anna (Greens /EFA) SCHIRDEWAN Martin (The Left) BUCHHEIT Markus (ESN)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	VRECIONOVÁ Veronika (ECR)	05/11/2025
	Commission pour l'évaluation budgétaire	Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire	Date de nomination

	BUDG Budgets	NERUDOVÁ Danuše (EPP)	20/11/2024
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Commerce et sécurité économique	ŠEFČOVIČ Maroš	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/08/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0471 	Résumé
20/10/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

Prévisions	
09/02/2026	Date indicative de la séance plénière, 1ère lecture

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0261(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207-p2
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	INTA/10/03794

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE779.297	22/10/2025	
Amendements déposés en commission		PE779.462	20/11/2025	
Avis de la commission	BUDG	PE778.172	11/12/2025	
Avis de la commission	AGRI	PE782.228	15/01/2026	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2025)0471 	28/08/2025	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
SCHIRDEWAN Martin	Rapporteur(e) fictif /fictive	INTA	20/11/2025	Deutsche Umwelthilfe e.V. PowerShift - Verein fuer eine oekologisch-solidarische Energie- & Weltwirtschaft e.V. Rebalance Now Netzwerk gerechter Welthandel

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
GLUCKSMANN Raphaël	05/01/2026	ARKEMA
BENIFEI Brando	16/12/2025	The Kraft Heinz Company
GLUCKSMANN Raphaël	05/12/2025	BASF SE
BENIFEI Brando	04/12/2025	Federazione italiana industriali produttori esportatori ed importatori di vini, acquaviti, liquori, sciroppi, aceti ed affini
GLUCKSMANN Raphaël	11/11/2025	European Boating Industry
BENIFEI Brando	31/10/2025	Confindustria

Ajustement des droits de douane et ouverture de contingents tarifaires sur l'importation de certaines marchandises originaires des États-Unis d'Amérique

OBJECTIF : maintenir des possibilités supplémentaires pour les opérateurs de l'Union et des États-Unis et éviter la détérioration des relations commerciales avec les États-Unis, en n'appliquant pas de droits de douane ou en les réduisant.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire sur un pied d'égalité avec le Conseil

CONTEXTE : le 21 août 2025, l'Union et les États-Unis ont publié une déclaration conjointe relative à un **accord-cadre Union européenne - États-Unis** concernant des échanges commerciaux réciproques, équitables et équilibrés. Dans la déclaration conjointe, les États-Unis se sont engagés à modifier, en cohérence avec cet accord politique, certains droits de douane applicables aux importations de produits originaires de l'Union, en abaissant le taux applicable à un plafond tarifaire global de 15%.

Dans le cadre de cet accord politique, et comme énoncé dans la déclaration conjointe du 21 août 2025, l'Union a exprimé l'intention de supprimer les droits de douane sur tous les produits industriels originaires des États-Unis et d'accorder un accès préférentiel au marché pour certains produits de la mer et produits agricoles.

CONTENU : la présente proposition de règlement a pour objet de prévoir la non-application des droits de douane sur tous les **produits industriels** originaires des États-Unis et d'accorder un régime préférentiel au marché pour **certains produits de la mer et produits agricoles** originaires des États-Unis.

Parmi le total des produits industriels originaires des États-Unis, 66% faisaient déjà l'objet d'un régime d'admission en franchise de droits de douane en 2024. En vertu du règlement proposé, les droits de douane seront suspendus pour les produits industriels restants, représentant 34% des importations de produits industriels en 2024.

Pour les produits de la mer et les produits agricoles, il est proposé que, lorsqu'il existe un intérêt de l'Union à faciliter les importations, un accès préférentiel au marché soit accordé aux seuls produits agricoles non sensibles. Cela passe par une libéralisation partielle de certains produits agricoles et par des contingents tarifaires.

Une [proposition de règlement parallèle](#) vise à prolonger le régime d'admission en franchise de droits de douane qui concerne le homard et à l'étendre désormais au homard transformé.

Incidence budgétaire

La libéralisation des droits de douane sur certains produits américains (agricoles, de la mer et industriels) entraînera une baisse des recettes pour le budget de l'Union européenne. En 2024, cette perte est estimée à **3,6 milliards d'euros**, dont :

- Agriculture : 172,5 millions d'euros,
- Produits de la mer : 47 millions d'euros,
- Produits industriels : 3,4 milliards d'euros.